



Paris, le 28 février 2017.

COMMUNIQUE DE PRESSE

PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

Les principales fédérations et acteurs se mobilisent les 7 et 8 novembre 2017 autour des 10 ans de la loi du 5 mars 2007

10 ans après la réforme de la Protection Juridique des Majeurs introduite par la loi 5 mars 2007 la FNAT¹, l'ANJI², l'ANDP³, la FNMJI⁴, l'UNAPEI⁵, l'ANMJPM⁶, l'UNAF⁷ et la CNAPE organisent un **colloque les 7 et 8 novembre 2017 (à Paris)**, afin d'en dresser un bilan approfondi et d'envisager ses perspectives d'évolution.

Cette loi a apporté des avancées majeures en termes de droits des personnes protégées et de priorité aux familles dans l'exercice des mesures, ainsi qu'une timide évolution de la professionnalisation du secteur. Cependant, elle se heurte à des difficultés d'application sur le terrain et à des incohérences. Les Fédérations, lors de cet évènement, souhaitent ouvrir le débat sur les enjeux du secteur.

Il s'agira de dresser un premier bilan approfondi de ce dispositif et de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre et aux obstacles à lever pour enfin permettre l'émergence et la reconnaissance de la profession de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, mais également d'imaginer le nouveau visage de la protection juridique de demain.

Une communication plus détaillée sur l'évènement (bulletins d'inscription et programme) vous sera transmise dans le mois de juin.

Rendez-vous est donc donné les 7 et 8 Novembre à l'Espace Reuilly – 75 012 à Paris, pour les 10 ans de la loi du 5 mars 2007.

Le secteur de la PJM en quelques chiffres :

350 000 mesures de protection confiées aux professionnels de la protection judiciaires des majeurs, plus de 15 000 professionnels exerçant au service de la protection juridique des majeurs, 190 juges d'instance ETP affectés aux tutelles...

Contact presse :

Hadeel CHAMSON :

Tel : 01 42 81 46 11 – 06 08 772 420 – hchamson@fnat.fr – www.fnat.fr

¹ FNAT - Fédération Nationale des Associations Tutélares - www.fnat.fr

² ANJI - Association Nationale des Juges d'Instance - <http://anji.fr/>

³ ANDP - Association Nationale des Délégués et Personnels des Services MJPM - <http://www.andp.fr/>

⁴ FNMJI - Fédération Nationale des Mandataires Judiciaires Indépendants à la Protection des Majeurs - <http://www.fnmji.fr/>

⁵ UNAPEI - Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés - <http://www.unapei.org/>

⁶ ANMJPM - L'Association Nationale des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs - <http://www.anmjpm.fr/>

⁷ UNAF - Union Nationale des Association Familiales - <http://www.unaf.fr/>

⁸ CNAPE - Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant - <http://www.cnape.fr>